

**COMMUNE DE FONTAINE SOUS PREAUX**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2025**

Date de convocation : 24 Mars 2025

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 11

Astrid CONSTANTIN, Bruno CARLIER, Francis DEBREY, Emmanuel DEMOUGE, Jean GOUVERNEUR, Linda GUITTET, Evelyne HUROT, Anne LANGARD, Nadine LECOMTE, Karine MAUREY, Laurent SUBLARD formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés : Dominique CHAMBON (avec pouvoir donné à Bruno CARLIER) , Victoire DUFRESNE (avec pouvoir donné à Jean GOUVERNEUR), Antoine FORGAR (avec pouvoir donné à Francis DEBREY), Philippe RUMINY (sans pouvoir).

Membres votants : 14  
Membres représentés : 3

Présidence : Francis DEBREY  
Secrétaire : Jean GOUVERNEUR

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

Les résultats du compte administratif 2024 se présentent de la manière suivante :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou Déficit	RECETTES ou Excédent	DEPENSES ou Déficit	RECETTES ou Excédent	DEPENSES ou Déficit	RECETTES ou Excédent
RÉSULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2023		440 288,63		77 671,87	0,00	517 960,50
Résultats reportés au BP 2024 (A)	0,00	440 288,63	0,00	77 671,87	0,00	517 960,50
Réalisations de l'exercice 2024 (mandats et titres) (B)	437 932,76	277 262,91	530 990,95	476 684,36	968 923,71	753 947,27
RESULTATS DE L'EXERCICE 2024	- 160 669,85		- 54 306,59		- 214 976,44	0,00
RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024		279 618,78		23 365,28	0,00	302 984,06
Restes à réaliser (C)	222 459,88	388 334,91			222 459,88	388 334,91
RESULTATS CUMULES DEFINITIFS (A+B+C)	660 392,64	1 105 886,45	530 990,95	554 356,23	1 191 383, 59	1 660 242,68

Conformément à l'art. L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Francis DEBREY, Maire, se retire et ne participe pas au vote.

Le conseil municipal est réuni sous la présidence de M. Jean GOUVERNEUR, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par M. le Maire. Après en avoir en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte le Compte Administratif 2024 du budget principal
- Reconnait la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que les résultats résumés ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE


